

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 1^{er} août 2016 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284 boulevard Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Madame	Dominique Gaudreau
Messieurs	Jean-François Pelletier Denis Proulx Alexandre Jolicoeur Raymond X. Caron Fernand Poitras

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Caron, maire.

Colette Lord agit à titre de secrétaire.

196-08-2016

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Sous réserve d'ajouter les points suivant :

- Inscription – Colloque de Zone – ADMQ;
- Félicitations – Bénévoles – Activité Sable et Glace;

il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2016;
3. Avis de motion – règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de L'Islet;
4. Avis de motion – règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de L'Islet;
5. Avis de motion – règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la municipalité;
6. Résolution sur le projet de Loi sur les hydrocarbures;
7. Résolution sur le partage des redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures au Québec;
8. Autorisation de signature – Droit de passage – Lot 2 938 188 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet;
9. Autorisation d'achat – Spectrophotomètre DR 6 000;
10. Autorisation d'achat – Boîte racleuse Frontier;
11. Autorisation de réparation – Pompe – Poste de pompage numéro 1 – rue du Collège;

12. Renouvellement d'adhésion 2017 Camping Québec;
13. Mandat – Aerzen – Inspection et entretien des surpresseurs – usine d'eaux usées;
14. Demande d'aide financière – Exploration d'un modèle de coworking dans le nord de la MRC de L'Islet;
15. Adoption des comptes et des différents documents financiers;

Municipalité :

30 juin - 324 546. 25 \$

Municipalité :

28 juillet - 471 153. 06 \$

Camping Rocher Panet :

28 juillet - 52 796.56 \$

C.N.

Publication CN dans votre collectivité 2016;

STOP Oléoduc

Projet de loi sur les hydrocarbures;

Camping Québec

Résultats de la classification 2016 camping municipal du Rocher Panet;

Ministère des Affaires municipales et Occupations du territoire

Modification du code d'éthique et de déontologie;

16. Période de questions;
17. Levée de l'assemblée.

197-08-2016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2016 :

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance tenue le 4 juillet 2016.

198-08-2016

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET :

Madame Dominique Gaudreau conseillère municipale donne avis, qu'à une prochaine réunion du conseil, un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de L'Islet sera présenté pour adoption.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, un projet de règlement est également déposé aux membres du conseil.

199-08-2016

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET :

Monsieur Fernand Poitras conseiller municipal, donne avis, qu'à une prochaine réunion du conseil, un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de L'Islet sera présenté pour adoption.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, un projet de règlement est également déposé aux membres du conseil.

200-08-2016

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D’EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L’EXPLORATION ET L’EXPLOITATION D’HYDROCARBURES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ :

Avis de motion est par la présente donné, par monsieur Alexandre Jolicoeur conseiller municipal, qu’à une prochaine réunion, sera présenté pour adoption un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d’eau potable et les opérations visant l’exploration et l’exploitation d’hydrocarbures sur le territoire de la municipalité;

201-08-2016

RÉSOLUTION SUR LE PROJET DE LOI SUR LES HYDROCARBURES :

ATTENDU QUE, le gouvernement du Québec a déposé le 7 juin dernier, le projet de loi 106, intitulé *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

ATTENDU QUE, ce projet de loi prévoit l’édiction de la *Loi sur les hydrocarbures*;

ATTENDU QUE, le projet de *Loi sur les hydrocarbures* prévoit :

- le retrait des compétences municipales sur tout puisement d’eau réalisé sur le territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d’exploration, de production et de stockage des hydrocarbures;
- le maintien et l’élargissement des dispositions de l’article 246 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* qui consacre la primauté de la *Loi sur les mines* et de la *Loi sur les hydrocarbures* sur les schémas d’aménagement des MRC et sur tout règlement de zonage ou de lotissement;

que les municipalités ne seront pas consultées, mais simplement informées en ce qui concerne tous travaux d’exploration, de production et de stockage des hydrocarbures exécutés sur leur territoire;

que les municipalités n’auront qu’une présence symbolique sur les comités de suivi devant être constitués dans le cadre d’un projet d’exploration de production ou de stockage d’hydrocarbures se réalisant sur leur territoire;

que les municipalités dans le territoire desquelles se réaliseront les projets d’exploration, de production ou de stockage d’hydrocarbures ne sont pas assurées de la maximisation des retombées économiques de tels projets, quand le gouvernement exige une telle maximisation;

ATTENDU QUE, ce projet de loi transforme les permis d’exploration, de production ou de stockage d’hydrocarbures en droit réel immobilier et qu’est accordé à ce droit une prévalence sur le droit de propriété des résidents et résidentes de la municipalité;

ATTENDU QUE, le projet de loi consacre, du fait de la transformation des permis d’exploration, de production ou de stockage des hydrocarbures en droit réel immobilier :

- le droit d'entrer des exploitant munis d'un permis d'exploration sur toute propriété pour y mener ses activités, le résident ne pouvant négocier que les conditions de cette entrée;
- droit d'exproprier toute propriété pour des exploitants munis d'un permis de production d'hydrocarbures;
- ATTENDU QUE, l'octroi de tels droits menace la sécurité juridique de tous les propriétaires et locataires qui résident dans les limites de la municipalité, est source de conflits probables et de tensions importantes entre les résidents et qu'il constitue, par ailleurs, un obstacle majeur au développement et à l'aménagement du territoire des municipalités;
- ATTENDU QUE, les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la *Loi sur le développement durable* et privilégient un développement économique incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;
- ATTENDU QUE, les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;
- ATTENDU QUE, le gouvernement a choisi de tenir la commission parlementaire qui dit examiner ce projet de loi en plein été et d'inviter un nombre limité de personnes et de groupes intéressés;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu de demander à la FQM :
- de rejeter le projet de loi et d'en demander le retrait;
 - de dénoncer les méthodes antidémocratiques usitées par le gouvernement;
 - d'organiser une vaste campagne d'information et de mobilisation auprès de ses municipalités membres ainsi que de l'Union des municipalités du Québec en vue d'obtenir l'aval du monde municipal québécois envers le retrait du projet de loi.

202-08-2016

RÉSOLUTION SUR LE PARTAGE DES REDEVANCES ISSUES DE L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES AU QUÉBEC :

- CONSIDÉRANT QUE les municipalités québécoises sont à la recherche de nouvelles sources de financement par suite des nombreuses coupures imposés par le gouvernement du Québec depuis les vingt dernières années pendant même qu'elles se voyaient imposer de nouvelles responsabilités par les gouvernements qui se sont succédés au cours de cette période;
- CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a fait miroiter aux élus municipaux les possibilités qu'une partie des éventuelles redevances pouvant découler de l'exploitation des hydrocarbures dans leur territoire leur revienne directement;

- CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a déposé en juin dernier un projet de loi sur les hydrocarbures qui concrétise cette possibilité, bien qu'il se réserve le droit de déterminer, par règlement, le montant et la répartition desdites redevances;
- CONSIDÉRANT QUE l'état des connaissances montre que le développement de la filière des hydrocarbures dans une communauté y entraîne de nombreux problèmes économiques et sociaux, dont une forte augmentation du coût de la vie pour la majorité des résidents qui, par ailleurs, ne bénéficieront pas des retombées du développement, ainsi qu'une hausse considérable de la criminalité, de la prostitution et du trafic de stupéfiants;
- CONSIDÉRANT QUE pour les communautés concernées, les retombées économiques et sociales d'un tel développement, comme la création d'emplois locaux, sont négligeables et que les redevances offertes ne compenseront jamais les conséquences négatives du développement;
- CONSIDÉRANT QU' un tel développement entraîne des divisions au sein des communautés et des conflits sociaux et interpersonnels importants, comme le montre déjà l'expérience de Gaspé et de Port Menier;
- CONSIDÉRANT QU' un tel développement dans une communauté entraînerait également des divisions profondes avec les communautés voisines qui ne souhaitent pas un tel développement sur leur territoire et qui en subiraient néanmoins les inconvénients et les risques;
- CONSIDÉRANT QUE le déploiement de la filière des hydrocarbures compromet le développement durable et pérenne de nos communautés, mettant en péril les activités agricoles, touristiques, récréotouristiques et de la pêche qui sont à la base du développement des municipalités où l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures sont susceptibles de se produire;
- CONSIDÉRANT QUE le développement de la filière des hydrocarbures dans nos communautés est susceptible de mettre en péril l'environnement, les sources d'eau potable et la santé des résidents;
- CONSIDÉRANT QUE le développement de la filière des hydrocarbures est incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES liée au développement de la filière des hydrocarbures auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;
- CONSIDÉRANT, somme toute, que l'approche du développement des communautés locales par la filière des hydrocarbures repose sur une vision à court terme et déséquilibrée du développement économique et social;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu de demander à la FQM :
- de ne pas cautionner une telle approche du développement pour les près de 1 000 communautés locales qu'elle représente;

- de rejeter sans compromis la source de financement des municipalités québécoises;
- de déposer un mémoire à cette fin lors de l'étude du projet de loi sur les hydrocarbures fossiles pour les municipalités québécoises.

203-08-2016 **AUTORISATION DE SIGNATURE – DROIT DE PASSAGE – LOT 2 938 188 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE L'ISLET :**

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur André Caron, maire et Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet l'entente de droit de passage à intervenir avec la compagnie *Construction B.M.L., Division Sintra Inc.* à l'égard du lot 2 938 188 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet.

204-08-2016 **AUTORISATION D'ACHAT – SPECTROPHOTOMÈTRE DR 6 000 :**

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 10 938.15 \$ plus taxes, l'achat d'un spectrophotomètre DR 6000 devant servir aux opérations de l'usine de traitement d'eau potable.

205-08-2016 **AUTORISATION D'ACHAT – BOITE RACLEUSE FRONTIER :**

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 1 380 \$ plus taxes, l'achat d'une boîte racleuse *BB 2072 Frontier* pouvant être installé sur le tracteur *John Deere*.

Il est de plus résolu de préciser que cette somme sera prélevée à même les argents du Camping Rocher Panet.

206-08-2016 **AUTORISATION DE RÉPARATION – POMPE – POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 1 – RUE DU COLLÈGE :**

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, au montant de 10 832.78 \$ plus taxes, la réparation de la 2^e pompe installée au poste de pompage aménagé sur la rue du Collège.

207-08-2016 **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2017 CAMPING QUÉBEC :**

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler, au montant 2 451.44 \$ plus taxes, l'adhésion du Camping Rocher Panet à l'association Camping Québec.

208-08-2016 **MANDAT – AERZEN – INSPECTION ET ENTRETIEN DES SURPRESSEURS – USINE D'EAUX USÉES :**

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, au montant 2 045.02 \$, l'inspection et l'entretien préventif des surpresseurs de l'usine d'assainissement des eaux usées, lesquels travaux seront effectués par la compagnie Aerzen Canada.

209-08-2016

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – EXPLORATION D'UN MODÈLE DE COWORKING DANS LE NORD DE LA MRC DE L'ISLET :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet a été saisie d'une demande d'appui visant à développer un projet de coworking dans le nord de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE le coworking est un lieu de travail fréquenté par des travailleurs autonomes de micro entreprises et des jeunes entrepreneurs dont l'objectif est de créer de nouvelles opportunités de collaboration et de sortir de l'isolement;

CONSIDÉRANT QUE les retombées potentielles d'un tel projet visent entre autres le partage, l'échange, la convivialité, l'entraide et le soutien à l'économie locale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le projet d'exploration d'un coworking dans le nord de la MRC de L'Islet et de contribuer, pour une somme de 544 \$, à l'étude de faisabilité lié à un tel projet.

La consultante en développement collectif, innovation sociale et instigatrice de ce projet étant la conjointe de monsieur Alexandre Jolicoeur, ce dernier se retire de la prise de décision de la présente résolution.

210-08-2016

ADOPTION DES COMPTES ET DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS FINANCIERS :

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer en date du 28 juillet 2016 pour la somme de 471 153.06 \$ ainsi que les comptes à payer du Camping Rocher Panet et de la piscine pour la somme de 52 796.56 \$.

MOTION DE FÉLICITATIONS – ACTIVITÉ SABLE ET GLACE :

Monsieur André Caron, maire, exprime une motion de félicitations à l'égard de monsieur Jean-François Pelletier, conseiller responsable de l'activité *Sable et Glace* et de ses collègues, laquelle activité a connu un franc succès.

Monsieur Pelletier fait de même à l'égard du personnel des travaux publics, du service administratif, du *Camping Rocher Panet* et de la *Sandwicherie* pour leur soutien à la préparation et à la publication de l'évènement.

211-08-2016

AMÉLIORATION – INTERNET WI-FI – CAMPING ROCHER PANET :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer une mise à jour du service internet WI-FI dans le secteur Ouest du *Camping Rocher Panet*.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

212-08-2016

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

À 20 h 00, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par _____ maire

Par _____ directrice générale et secrétaire-trésorière